

**COMMUNE DE CEPOY (Loiret)**  
**COMPTE-RENDU de la séance du conseil municipal du**  
**Jeudi 14 janvier 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SCHOULEUR, Maire**

**Présents :** Denis CHERON, Régis GUERIN, Marie-Thérèse LELOUP, Brigitte LEVESQUE, Thierry BEYER, adjoints, Etienne CARROUEE, Séverine CERCEAU, Frédéric CHEREAU, Pierre FARGEAS, Michel GOURDELLIER, Joséphine GULLI, Laurence LECOMTE, Christophe MIREUX, Christophe PAYEN, Michèle SCHOULEUR, Pierre-Arnaud TEXIER, Corinne VOCANSON, conseillers.

**Absente excusée :**

Charline LEFEVRE : pouvoir à Michèle SCHOULEUR

**Secrétaire de séance :** Etienne CARROUEE

***DELIBERATION n° 01-2016***

***Finances : budget : autorisation d'engagement et de mandatement avant le vote du budget***

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

***DELIBERATION n° 02-2016***

***DETR : agrandissement et restructuration de la salle polyvalente***

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 25 novembre 2015, le conseil municipal a décidé de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2016, soit 30% du coût estimatif des travaux HT.

Cette aide est calculée sur un montant de travaux plafonné à 1 000 000 €HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le plan de financement rectifié en tenant compte du montant plafonné à 1 000 000 €HT.

***DELIBERATION n° 03-2016***

***DETR : aménagement de la bibliothèque***

le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 25 novembre 2015, le conseil a décidé de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2016, avec un coût estimatif des travaux de 70 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, ACCEPTE le plan de financement rectifié, à savoir une aide de 30% calculée sur un coût estimatif de 68 845 €H.T.

***DELIBERATION n° 04-2016***

**Aménagement de la place de la rue de l'Ecluse : avenants au marché public**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants d'augmentation comme suit :

- Lot n° 1 Gros œuvre : MV Bâtiment	1 100.00 €HT
- Lot n° 2 VRD : TINET T.P.	3 963.47 €
- Lot n° 3 espaces verts : DUNOU	385.00 €
- Lot n° 4 éclairage public : COFELY INEO	137.50 €

### ***DELIBERATION n° 05-2016***

#### ***Personnel communal : création de poste***

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

### ***DELIBERATION n° 06-2016***

#### ***Personnel communal : recrutement de CUI-CAE***

Après avoir entendu l'exposé du Maire, concernant le dispositif « contrat unique d'insertion » CUI et « contrat d'accompagnement dans l'emploi » CAE, ainsi que les aides apportées par l'Etat,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Le recrutement de CAE pour exercer les fonctions d'agents polyvalents au sein des services techniques
- Autorise le Maire à signer la convention qui sera établie entre l'Etat, la commune et l'intéressé,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### ***DELIBERATION n° 07-2016***

#### ***Eclairage public : lancement d'une commande groupée : étude pour la rénovation de l'éclairage public***

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la commande groupée pour la passation d'un marché d'étude pour la rénovation de l'éclairage public,
- D'accepter que la ville de Pannes soit le pilote de cette commande groupée d'étude,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

### ***DELIBERATION n° 08-2016***

#### ***AME : création d'un service commun de taxis***

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, concernant le stationnement en gare SNCF de Montargis des artisans-taxis non titulaires d'une licence délivrée par le Maire de Montargis, il a été décidé, en lien avec la sous-préfecture, de travailler de concert avec la commune de Montargis pour l'émergence d'une solution viable et durable.

Après en avoir délibéré,

VU les réponses favorables faites par écrit par la majorité absolue des artisans taxis qui disposent d'une autorisation de stationnement sur l'une des communes de l'AME,

VU l'avis favorable de la commission développement économique et touristique de l'AME du 10 décembre 2015,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 10 décembre 2015,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le principe de la création d'un service commun de taxis à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing,
- Précise que dans une première étape, l'objet de ce service commun se réduit à permettre aux 2 personnes titulaires d'une autorisation de stationnement sur le territoire de la commune, de stationner en gare de Montargis et d'y charger des clients.

### ***DELIBERATION n° 09-2016***

#### ***Cimetière : reprise de tombes en état d'abandon***

Le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau bilan des tombes en état d'abandon a été effectué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de lancer une nouvelle procédure de reprise de ces tombes constatées en état d'abandon.

***DELIBERATION n° 10-2016***

***Extension du réseau ERDF rue de la Croix Rouge***

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, rue de la Croix Rouge,  
VU le plan local d'urbanisme

VU l'avis d'ERDF,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès d'ERDF pour permettre le raccordement de ces parcelles sises rue de la Croix Rouge.